



## titre de sejour raisons medicales

Par **sonia80**, le **08/07/2019** à **20:02**

Bonjour,

Je viens, via ce message, vous solliciter pour quelques informations .

J'ai un récépissé de demande de titre de séjour pour raison médicale. Je viens de recevoir une OQTF. La décision est prête le mois de septembre 2018, la notification était juin 2019.

Sachant que, dans cette période, j'ai passé plusieurs examens et j'ai encore des contrôles médicaux, je ne sais pas quoi faire ?

J'ai une reconnaissance handicap de 5 ans. Est-ce que j'ai le droit d'avoir une carte de séjour ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **amajuris**, le **08/07/2019** à **20:34**

bonjour,

si vous avez reçu une OQTF, vous devez respecter cette décision ou voir un avocat pour la contester.

voir dans le lien ci-dessous, la procédure de délivrance de titre de séjour pour raisons de

santé:

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/La-delivrance-des-titres-de-sejour-pour-raisons-de-sante>

salutations.